

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU 53^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS 14 et 15 juillet 2018 (BONNETABLE 72)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes (sa consultation est conseillée)
Celui-ci est téléchargeable sur le site de la FFSA : www.ffsa.org
Page "REGLEMENTATION & SECURITE" → "REGLEMENTATION SPORTIVE" → "REGLEMENTATION RALLYE / TRIAL 4X4" → "REGLEMENTATION STANDARD DES RALLYES"

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire**
Ouverture des engagements : **lundi 14 mai 2018**
Clôture des engagements : **lundi 2 juillet 2018**
Parution du carnet d'itinéraire : **vendredi 13 juillet de 16h à 20h et samedi 14 juillet de 7h30 à 10h Salle Mélusine à BONNETABLE**
Dates et heures des reconnaissances : **le 13 juillet de 16h à 20h et samedi 14 juillet de 7h à 11h**
Vérifications des documents : **le 14 juillet de 7h30 à 11h30 à la Salle Mélusine**
Vérifications des voitures : **le 14 juillet de 7h30 à 11h30 à l'entrée du parc fermé parking Mélusine**
Heure de mise en place du parc de départ : **à l'issue des vérifications techniques parking salle Mélusine**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le 14 juillet à 10h salle Mélusine**
Publication des équipages admis au départ : **le 14 juillet à 13h affiché devant la salle Mélusine**
Publication des heures et ordres de départ : **le 14 juillet à 13h affiché devant la salle mélusine**
Briefing des voitures d'encadrement : **le 14 juillet à 13h30 au PC salle Mélusine**
Départ de la première étape : **le 14 juillet 15 minutes après la dernière voiture VHC**
Arrivée de la première étape : **le 14 juillet 15 minutes après la dernière VHC parc fermé Mélusine**
Publication des résultats partiels et ordre de départ de la deuxième étape : **samedi 14 juillet à minuit**
Départ de la deuxième étape : **le 15 juillet 15 minutes après la dernière voiture VHC**
Arrivée finale : **le 15 juillet 12h36 parc fermé parking Mélusine**
Vérification finale : **le 15 juillet à BONNETABLE**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**
Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**
Remise des prix : **dimanche 15 juillet à 17h salle Mélusine**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 14 et 15 juillet 2018 en qualité d'organisateur administratif un rallye dénommé :

53^{ème} RALLYE LE MANS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire en date du 17 avril 2018 sous le numéro R29

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : André GRISON

Secrétariat du Rallye : André GRISON, 30 rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE
 Téléphone : 02 43 29 13 45, port : 06 07 68 57 82, mail : andre.grison@wanadoo.fr
 Site internet : <http://www.ecurielemans.org/>

Permanence du Rallye : jusqu'au 13 juillet au secrétariat du rallye, les 14 et 15 juillet au PC salle
 Mélusine, rue de Twistringén à BONNETABLE tél : 02 43 29 62 74

Organisateur technique

Nom : ECURIE LE MANS

Adresse : 30 rue Onias Martin, BONNETABLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	J Jacques PECHON ROSSEL	ASA/licence	1201/2527
Membre du collège	José CHAUDET	ASA/licence	1201/2493
Membre du collège	Jean Michel TATIN	ASA/licence	1201/6575
Directeur de course	Joseph LORRE	ASA/licence	1202/10395
Directeur de course Adjoint au PC	Claudette MARANDEAU	ASA/licence	1507/6807
	Stagiaire Laurent TOUCHARD	ASA/licence	1202/259363
Directeurs de course délégués ES	Pierre SCHUBLER	ASA/licence	1202/27374
	Patrice DELIAS	ASA/licence	1210/18371
Médecin chef	François MINEUR	ASA/licence	1210/224108
Commissaire technique responsable	Claude JOUANNEAU	ASA/licence	1201/58137
Commissaires techniques adjoints	Romain THIPHAINE	ASA/licence	1201/155300
	Gislain RATEL	ASA/licence	1202/181601
	Patrick GUILLEUX	ASA/licence	1314/55340
	Jean Luc BOURNEX	ASA/licence	1315/11351
	Stagiaire Esteban BRILLAND	ASA/licence	1201/259089
Chargés des relations avec les concurrents	Emmanuel NICOLAS	ASA/licence	1201/140071
	Marie Laure HERRAULT	ASA/licence	1201/222632
Chronométrateurs	Philippe NAUROY	ASA/licence	1201/163037
	Daniel HERVIEU	ASA/licence	1318/179222
	Cyril VALLEE	ASA/licence	1507/123878
	Stagiaire Stéphanie MARTIN	ASA/licence	1504/190091
Relations avec la presse	André GRISON	ASA/licence	1201/29481

1.2P. ELIGIBILITE

Le 53^{ème} Rallye LE MANS compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2018, coëf 2
- le Championnat des Rallyes pilotes et copilotes de l'ACO
- le Trophée Jacky Deborde de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- le Trophée des Ecuries de l'ACO 2018
-

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du mardi 10 juillet au soir et fera office de confirmation d'engagement

Il n'y a pas d'heure précise de convocation aux vérifications administratives toutefois celles-ci seront clôturées à 11h30 précise

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 53^{ème} Rallye Le Mans doit adresser la demande d'engagement ci-jointe **avant le lundi 2 juillet 2018** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivant :

- **Laurent LE POTIER, 3 la Vinette, 72370 ARDENAY SUR MERIZE**

tel : 06 73 79 50 09, mail : le-potier.laurent@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures, 140 voitures maximum avec les VHC, VHRS, LPRS, LTRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (290€x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et l'installation des structures du rallye seront indiquées sur un plan intégré dans le road book

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 53^{ème} Rallye Le Mans représente un parcours de 125 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **LE SAOSNOIS, 10.83 km x 2 samedi 14 juillet**
- **LE PERCHE, 9.17 km x 2 dimanche 15 juillet**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance est de 3 au maximum, des contrôles seront effectués

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 juillet à 17h salle Mélusine à BONNETABLE

SCRATCH 1^{er} 350€
2^{ème} 270€
3^{ème} 180€
4^{ème} 90€ (si plus de 60 partants)
5^{ème} 50€ (si plus de 70 partants)

GRUPE 1^{er} 120€ (si plus de 3 partants)

CLASSE : 1^{er} 290€ (145€ si 1 seul partant)
2^{ème} 165€ (si plus de 3 partants)
3^{ème} 80€ (si plus de 5 partants)
4^{ème} 60€ si plus de 8 partants)
5^{ème} 40€ (si plus de 10 partants)

Les classes A et AK seront séparées

1^{er} équipage féminin 290€ (145€ si 1 seul partant)

Des coupes seront distribuées :

- aux 3 premiers du scratch
- aux 1^{er} de chaque groupe
- aux 1^{er} de chaque classe
- à 3 commissaires présents à la remise des prix